

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 05 avril 2018 à 18h30.

Date de convocation
29/03/2018

Nombre de Membres:

En exercice: 53
Présents : 31
Ayant donné procuration: 11

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le CINQ du mois d'AVRIL, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme GIULIANO, M. DALLA FAVERA et Mme ARNOULD-RIVATO

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ et Mme THOMAS

Marange-Silvange : M. MULLER, Mme TOUSSAINT et Mme GREFF

Montois la Montagne : M. CANTELE et Mme SCHUMMER

Moyeuve-Grande : M. DROUIN, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO et M. LACAVA

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER et M. HENRY

Pierrevillers : M. PELIZZARI

Rombas : M. FOURNIER, M. RISSER, Mme BENCI et M. NOBILE

Roncourt : M. HALTER et M. FICHTER

Rosselange : M. MATELIC, Mme SEEMANN et M. SCHONS

Sainte Marie Aux Chênes : M. CAYRE

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI

Membres absents ayant donné procuration :

M. WROBEL à M. FAVIER

M. ZELLER à M. BOLTZ

M. MEOCCI à Mme GREFF

Mme CONTESE à M. TIRLICIEN

M. ROVIERO à M. DROUIN

Mme WAGNER à M. RISSER

Mme MACAIGNE à M. NOBILE

M. BARTHELEMY à Mme BENCI

M. WATRIN à M. FOURNIER

Mme FRANIA à M. CAYRE

Mme DURIVAL à M. CORRADI

Absents excusés : M. MITIDIERI, M. PIERRE, Mme BARTOLETTI, M. VILLA, et M. DI EGIDIO

Absents : Mme LOMBARDI, M. DIEUDONNE, M. GENTILE, M. VOLLE, Mme DAMILOT et M. KOSCIUSKO

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2017 du Budget Principal.
- APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe « RAMONVILLE ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe « PAC CHAMPELLE ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe « GESTION LOCATIVE ».

Le Conseil Communautaire, ayant entendu les exposés du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 février 2018.
- APPROUVE, le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal
- APPROUVE, le Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « Ramonville »
- APPROUVE, le Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « PAC CHAMPELLE »
- APPROUVE, le Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « GESTION DES DECHETS MENAGERS »
- APPROUVE, le Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « GESTION LOCATIVE»
- DECIDE d'affecter le résultat du Budget principal 2017 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 75.728,75 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 1.478.947,62 €
- DECIDE d'affecter le résultat du Budget annexe « Gestion des déchets ménagers » 2017 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 1.354.296,83 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 855.464,01 €
- ADOPTE le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 12 877 497,63 €,
 - en section d'investissement : 3 279 509,69 €
- Et DECIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
- DECIDE de procéder au versement d'une avance de 16 328,00 € au budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle ».
- PRECISE que cette avance sera remboursée au Budget principal en fonction des ventes réalisées par le budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle ».
- DECIDE de verser une subvention d'un montant de 77 371,54 € destinée à équilibrer le budget annexe « Gestion locative ».
- DECIDE de verser une subvention de 600 000,00 € (remboursable lorsque les ressources du Syndicat Mixte le permettront) destinée à équilibrer la section d'Investissement du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.
- ADOPTE le Budget Annexe 2018 « Ramonville » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 18 813,48 €
 - en section d'investissement : en dépenses : 0,00 €
en recettes : 12 000,00 €
- Et DECIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.
- ADOPTE le Budget Annexe 2018 «Parc d'activités communautaire Champelle » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 14 403,52 €
 - en section d'investissement : 23 125,51 €
- Et DECIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.
- ADOPTE le Budget Annexe 2018 « Gestion Locative » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 152 632,87 €
 - en section d'investissement : dépenses : 45 941,89 €
recettes : 252 729,39 €

- Et DECIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.
- ADOPTE le Budget Annexe 2018 «Gestion Locative » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :

en section de fonctionnement :	6 954 614,01 €
en section d'investissement :	3 126 405,28 €
- Et DECIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
- ADOPTE le Budget Annexe 2018 « Eau » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :

en section de fonctionnement :	141 203,00 €
en section d'investissement :	420 225,21 €
- Et DECIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
- FIXE le taux de chacune des 3 taxes comme suit :

- Taxe d'Habitation :	1,87 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	1,98 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti :	5,24 %
- FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,84 %.
- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,11 % pour l'année 2018.
- FIXE le montant de la surtaxe « Eau » à 0,4006 € par m3 d'eau consommé.
- FIXE le montant de l'enveloppe annuelle des frais de représentation du Président à 1 500 €.
- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux subventions versées dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier.
- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables secs et du verre.
- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une nouvelle structure multi-accueil.
- DECIDE de recourir à la procédure d'autorisation de programme pour les travaux de construction d'une maison de services au public.
- ACCEPTE la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- EMET une réserve quant à la progression de l'augmentation de la cotisation annuelle.
- PREND ACTE des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- PREND ACTE des décisions adoptées par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Rombas, le 11 avril 2018

Le Président



Lionel FOURNIER

